



DES PETITS BRICOLAGES POUR VOTRE BIEN ETRE AU QUOTIDIEN



UN SERVICE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LATITUDE NORD GIRONDE

Pour toute inscription, joindre votre
mairie ou pour tout renseignement
joindre le CIAS au 05.57.58.67.16

Cavignac: 05.57.68.60.40

Cézac: 05.57.68.64.09

Civrac de Blaye: 05.57.68.60.07

Cubnezais: 05.57.68.70.71

Donnezac: 05.57.58.90.11

Générac: 05.57.64.74.28

Laruscade: 05.57.68.67.18

Marcenais: 05.57.68.70.14

Marsas: 05.57.68.71.16

St Christoly de Blaye: 05.57.42.50.40

St Girons d'Aiguevives: 05.57.42.52.09

St Mariens: 05.57.68.62.05

St Vivien de Blaye: 05.57.42.53.06

St Savin: 05.57.58.95.95

St Yzan: 05 57 58 91 10

Saugon: 05.57.42.52.86



SERVICE DE PETITS TRAVAUX POUR PERSONNES ISOLEES



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LATITUDE NORD GIRONDE
L'AVENIR SE CULTIVE ENSEMBLE

Contact Mairie ou CIAS

POUR QUI ?

Ce service s'adresse aux personnes isolées, et sans relais :

- âgées de **plus de 60 ans**,
- âgées de **moins de 60 ans, ayant un handicap avéré, temporaire ou définitif**. L'obtention de ce service est alors limité dans le temps.

QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

Tous travaux élémentaires, qu'on ne peut pas faire, et dont l'intervention d'un spécialiste paraît disproportionnée. Des petits travaux occasionnels limités dans le temps , par exemple:

- Changer une ampoule, brancher un appareil ménager,
- Montage de petits meubles en kit,
- Changement de joints, flexibles, douchette, débouchage de siphon d'évier ou de lavabo,
- Remplacement ou pose de poignée de porte, de serrure
- Pose de tringle, de store intérieur, de tableaux, d'étendage, étagères, installation de bouteille de gaz et flexible, dépose et pose de miroir, de barre d'appui, .

COMMENT ?

Il faut remplir un dossier de demande auprès de votre mairie. Il faudra vous munir des justificatifs suivant:

Pour les personnes de plus de 60 ans, ou moins de 60 ans ayant un handicap avéré, imposables:

- Carte d'identité,
- Carte d'invalidité.

Pour les personnes de plus de 60 ans, non-imposables:

- Un avis de non-imposition,
- Une attestation d'allocation de solidarité pour Personnes Agées (ASPA), si les personnes sont bénéficiaires.

Pour les personnes de moins de 60 ans ayant un handicap temporaire ou définitif non imposables

- Un certificat médical, précisant le handicap temporaire ou définitif,
- Un avis de non-imposition ou justificatifs de minima-sociaux (RSA/AAH...)

Une fois le dossier renseigné et le règlement intérieur signé, vous serez contacté par téléphone par un agent de la CDC/CIAS.

QUAND ?

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

LES TARIFS ?

Personnes de plus de 60 ans ou personnes de moins de 60 ans en situation de handicap temporaire ou définitif, **imposables**

Tarif plein soit 15€ de l'heure

Personnes de plus de 60 ans **non imposables**, ne bénéficiant pas du minimum vieillesse (ASPA)

Tarif réduit soit 10€ de l'heure

Personnes percevant l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées , Personnes, aux minima sociaux justifiant d'une incapacité temporaire ou définitive

Tarif solidaire soit 5€ de l'heure